

Spécificités des formations



L'offre de formation, attentive à l'actualité et à l'innovation comme aux évolutions de l'organisation du système de santé, se situe au plus près des besoins des professionnels. Elle repose sur les compétences scientifiques de ses universitaires, et sur des moyens pédagogiques performants qui assurent la mise en œuvre de formations de grande qualité.

L'UMFCFS propose ainsi une gamme de formations diplômantes sur des domaines relevant de l'exercice professionnel en officine ou en laboratoire et un panel de programmes de développement professionnel continu (DPC) permettant au professionnel d'assurer son obligation annuelle de formation continue.

Les formations diplômantes :

La Faculté de Pharmacie de Marseille propose un large panel de formations universitaires, sous forme de Diplôme d'Etudes Spécialisées Universitaires (DESU) ou Interuniversitaires (DESIU) ou de Certificat d'Etudes Spécialisées Universitaires (CESU). Ces formations, habilitées par les instances pédagogiques d'AMU qui en fixent les règles, requièrent une inscription universitaire. D'une durée de 1 à 2 ans, leur organisation suit l'année universitaire. Elles font appel aux applications numériques présentes via l'Environnement Numérique de Travail (ENT) d'AMU, permettant l'apport d'informations et la réalisation d'échanges entre enseignés et enseignants.

L'offre actuelle qui figure au catalogue de l'UMFCFS comporte 18 diplômes. Certaines de ces formations diplômantes intègrent un module d'analyse des pratiques professionnelles et pourront ainsi permettre à terme la validation du DPC (DU-DPC) pour l'année d'obtention du diplôme.

Les programmes DPC :

Organisme de DPC (ODPC) habilité pour les pharmaciens et pour les préparateurs en pharmacie, l'UMFCFS inscrit actuellement résolument son action au profit des pharmaciens d'officine et des praticiens biologistes en leur proposant un éventail de programmes DPC. Ceux-ci peuvent être spécifiques à ces différents métiers ou transversaux et communs à d'autres métiers de la santé.

L'UMFCFS met en œuvre des programmes de haute qualité faisant appel, pour en assurer l'efficacité pédagogique, à des méthodes d'analyse des pratiques et à un suivi de l'amélioration des connaissances via un outil numérique dédié rattaché au site web de l'UMFCFS.

Les pharmaciens exerçant en officine trouveront ainsi une offre dont l'élaboration bénéficie des relations étroites entre la Faculté de Pharmacie et la profession. Ces formations sont centrées sur des situations fréquentes et parfois complexes où l'évolution des idées et des pratiques est patente et d'actualité.

Les praticiens biologistes exerçant en laboratoire privé ou public ont accès à des programmes élaborés par des universitaires pharmaciens et/ou médecins.

Certains programmes correspondent à des séminaires annuels validant le DPC sous réserve de la participation à des ateliers d'analyse des pratiques professionnelles mis en œuvre à cet effet.

Une offre annuelle de programmes DPC destinés aux préparateurs en pharmacie hospitalière est également prévue dès 2015.

Les formations courtes :

L'UMFCFS répond aux besoins de formation des pharmaciens, quels que soient le métier et le mode d'exercice, en mettant en œuvre des formations de courte durée qui ne sont ni diplômantes ni validantes pour le DPC. A ce titre, chaque pharmacien peut s'inscrire à un programme de DPC sans pour autant souhaiter valider ce dernier.

Une institution ou un employeur peuvent vouloir répondre à un besoin spécifique de formation pour les personnels dont ils gèrent le maintien ou l'adaptation des compétences. Dans tous les cas, il convient de faire appel à l'UMFCFS dont les conseillers pédagogiques et les référents pharmaciens étudieront la réponse au besoin exprimé. L'UMFCFS, entité de l'Université d'Aix-Marseille, dispose en son sein et au travers de son réseau de partenaires, de toutes les compétences nécessaires pour un large éventail de propositions.

Les VAE / VAP :

A ce jour, il n'existe pas de domaines identifiés qui ouvrent à des possibilités de VAE ou de VAP pour les métiers de la pharmacie. Toutefois, l'UMFCFS est en mesure d'orienter toute demande sur le sujet vers les services de l'Université dédiés spécifiquement à la gestion des VAE et VAP.